

Conditions d'utilisation de la VHF pour les navires de plaisance à compter du 1er mars 2011

arrêté du 18 mai 2005 relatif aux certificats restreints de radiotéléphoniste du service mobile maritime et du service mobile fluvial et aux droits d'examen concernant ces certificats

modifié par l'arrêté du 22 février 2011

domaine de navigation		type de VHF	qualité requise
navigation maritime	eaux territoriales françaises	VHF portative sans ASN et 6 watts maximum	néant
		tous types de VHF	CRR du service mobile maritime ou Permis plaisance maritime
	eaux internationales	tous types de VHF	CRR du service mobile maritime
navigation fluviale	voies de navigation intérieure françaises	VHF portative sans ASN et 6 watts maximum	néant
		tous types de VHF (*)	CRR du service mobile fluvial ou maritime ou Permis plaisance fluvial
	eaux intérieures étrangères	tous types de VHF	CRR du service mobile fluvial ou maritime

(*) l'utilisation de l'ASN est interdit

